

ENCE DU RUANDA.  
ERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 19 février 1951.-

N° 382 /Agri.Col.

Objet:  
Attestation de résidence.-



Madame,

Votre époux ayant demandé une attestation pour sa carte de résidant permanent, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire parvenir la somme de 80 frs.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur de Territoire, ff.,  
J.KIRSCH,

Madame DELVAUX  
à ASTRIDA.-